



Date de dépôt : 16 décembre 2022

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'étude de 17 600 000 francs en vue de la construction du centre des sciences physiques et mathématiques de l'Université de Genève

Rapport de majorité de Francine de Planta (page 3)

Rapport de minorité de Rémy Pagani (page 9)

Projet de loi (13190-A)

ouvrant un crédit d'étude de 17 600 000 francs en vue de la construction du centre des sciences physiques et mathématiques de l'Université de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit d'étude de 17 600 000 francs est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction du centre des sciences physiques et mathématiques de l'Université de Genève.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

– Frais d'étude	16 021 265 fr.
– TVA (7,7%)	1 233 637 fr.
– Activation de la charge salariale du personnel interne (2%)	345 098 fr.
Total	17 600 000 fr.

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2023 sous la politique publique F – Formation, rubrique 0616-5040.

² L'exécution budgétaire de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Francine de Planta

La commission des travaux s'est réunie sous la présidence de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio lors de sa séance du 6 décembre 2022 afin d'étudier le PL 13190-A ouvrant un crédit d'étude de 17 600 000 francs en vue de la construction du centre des sciences physiques et mathématiques de l'Université de Genève.

M^{me} Valiquer Grecuccio était assistée par M. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique, et M. Matthias Bapst, responsable du budget des investissements (DF).

La commission a procédé aux auditions suivantes :

- Pour l'UNIGE : M. Jean-Marc Triscone, vice-recteur, M. Christoph Renner, vice-doyen de la faculté des sciences, et M. Marco Girani, directeur de la division des bâtiments.
- Pour l'OCBA : M^{me} Martalicia Schnell, cheffe de projets, et M. Lionel Lemaire, chef de service ingénierie environnementale à l'OCBA.

Présentation du projet

M. Triscone présente la situation actuelle et future. L'université déploie son campus urbain et historique au cœur du canton. Les études internationales montrent qu'un campus universitaire a du succès à travers quatre clés : il doit être urbain, historique, vert, et proposer du logement étudiant. L'université actuelle n'est pas assez verte et a besoin de plus de logements étudiants. Un grand plan de développement du campus est aujourd'hui discuté dans le contexte d'investissements massifs dans l'enseignement supérieur – ceci pour préparer l'université de demain. Ce développement devrait les amener à une université plus verte, plus vibrante et prête à faire face aux défis de ce siècle. Le site de la rive droite de l'Arve abrite de nombreux bâtiments UNIGE et notamment ceux de la faculté des sciences. Historiquement, la faculté des sciences est établie le long de la rive droite de l'Arve (depuis 1944 avec l'école de physique). En 1950, les premiers bureaux du CERN étaient dans l'école de physique, pendant que les premiers bâtiments se déployaient près de la frontière. Faute de place suffisante sur le site, des pans entiers de recherche ont pris place dans des bâtiments plus ou moins proches, n'appartenant pas à l'Etat et qui sont donc loués. Le pôle d'excellence en « Mathématiques-Physique »

est une priorité pour l'UNIGE ; il rappelle que deux prix Nobel et deux médailles Fields ont été récemment attribués à des chercheurs de l'UNIGE. Le nombre d'étudiants à l'UNIGE est passé de 12 000 à 18 000 en 15 ans.

Le bâtiment de physique, qui date de 1950, ne permet plus aux chercheurs de remplir leurs missions. Le projet se déploie sur le bord de l'Arve, où il y a plusieurs bâtiments provisoires, certains qui datent des années 60 et ne remplissent plus les normes environnementales actuelles. Ces bâtiments seront détruits. Ils proposent de construire un bâtiment sur ce site pour accueillir le pôle Mathématiques-Physique. L'ancien bâtiment, qui est à l'inventaire, sera rénové et va accueillir des chercheurs qui sont actuellement dans des locations. Ce projet ouvre aussi des voies pour le quartier vers l'Arve.

M^{me} Schnell évoque la parcelle. Le périmètre a été défini suite à des études préliminaires. Cela se situe le long de l'Arve, est en propriété de l'Etat et est en zone 2, à savoir pour les habitats, commerces, activités tertiaires, avec un gabarit de 24 m au maximum. Sur le site se trouvent les bâtiments de Sciences II et Sciences III, ainsi que des bâtiments pavillonnaires construits de façon provisoire et qui, suite à une étude de faisabilité, se sont avérés non adaptés aux facultés des sciences d'aujourd'hui. Le but de l'étude était de confirmer que le programme de l'UNIGE trouvait place sur cette parcelle. Le programme prévoit des espaces communs, des auditoriums, une cafétéria, des salles de cours et les sections de mathématiques et de physique. Cela fait un total de 21 000 m² de surface utile. Après démolition des bâtiments vétustes, il y aura une mise en valeur du bâtiment de physique et de son architecture, ainsi que la création d'espaces verts et d'une esplanade s'ouvrant vers l'Arve.

Il faudra une dérogation sur le gabarit de 24 m. L'idée est de respecter le gabarit côté habitations, et de déroger la hauteur du gabarit côté Arve, de manière équivalente à la hauteur de la tour de la RTS. Des ouvertures piétonnes sur le quartier sont possibles, avec également la création d'une esplanade. Celle-ci et la création d'espaces verts s'inscrivent dans la volonté de l'université de favoriser la mobilité douce.

M. Lemaire indique que le bâtiment répondra aux standards THPE. Il sera couvert de panneaux photovoltaïques (3500 m²). Il y aura aussi des panneaux solaires thermiques pour couvrir 50% des besoins en eaux chaudes sanitaires. S'agissant de la chaleur, le quartier est bien situé avec GeniLac. Sciences II est déjà raccordé aujourd'hui à CAD_ECO. Le nouveau bâtiment devrait être raccordé en chaud pour récupérer la chaleur des bâtiments qui devront être détruits. Concernant le froid, ils comptent sur le développement d'un froid à distance qui devrait passer du côté du quai Ansermet. Les SIG estiment ce développement à l'horizon 2030-2035. Ils tiennent à ce que ce bâtiment soit exemplaire d'un point de vue énergétique et écologique.

M^{me} Schnell ajoute que le montant est de 17 600 000 francs. L'estimation globale de l'opération est de 280 millions de francs, comprenant le concours, les équipements mobiles, les équipements informatiques, les divers et imprévus et les charges salariales. Concernant le planning, l'idée est de lancer l'organisation du concours en 2023, et de faire la demande d'autorisation en 2025, le PL d'investissement en 2026 et le début des travaux en 2027.

M. Triscone conclut en présentant une image du plan de développement du campus, montrant ce qui serait possible en 2032, si le canton, la Ville et l'université travaillent bien ensemble. Cela projette un bord de l'Arve beaucoup plus vert, avec un parc allant de Sciences II presque jusqu'à Uni Mail, une multiplication de la canopée par 2, du taux de pénétration de l'eau par 4. Il serait ravi de pouvoir présenter le plan de développement du campus à la commission.

Un député EAG rappelle l'historique de ce terrain : M. Moutinot avait promis aux habitants que le pavillon serait démoli pour laisser des espaces verts. Il y a un risque de recours si les habitants ne sont pas convaincus par le projet. De plus, cela se trouve en zone protégée des rives de l'Arve. Il demande si des contacts avec les habitants de la Jonction pour leur présenter le projet ont été pris.

M. Triscone répond qu'ils ne l'ont pas encore fait. L'espace où il y a le pavillon Ansermet sera le parc. Le bâtiment est construit sur les très anciens bâtiments : Sciences I, le Pavillon des isotopes et le Réacteur.

M. Girani explique que l'idée du projet est de donner, à travers les circulations, des lignes qui arrivent jusqu'à l'Arve sans être coupées par la route. Une fois à l'Arve, il y aura ce parc pour tout le quartier. Cela va forcément nécessiter des concertations, mais c'est encore un peu trop tôt pour les mener maintenant.

M^{me} Schnell précise qu'ils travaillent main dans la main avec l'office de l'urbanisme et la Ville de Genève.

Un commissaire Ve trouve que c'est un très beau projet. Le concept énergétique est très poussé. La relation avec les SIG peut être le point le plus compliqué. Il demande si les échéances présentées sont fondées sur un accord avec les SIG.

M. Lemaire indique qu'il n'y a pour l'instant pas d'accord, mais une discussion quasiment continue sur ce projet. Il faudra en effet les presser, mais il n'est personnellement pas inquiet : ils sont déjà raccordés pour le chaud et le froid devrait arriver. Les SIG connaissent le poids de l'enjeu. On compte beaucoup sur le développement des réseaux thermiques sur Genève pour

gagner le pari de la transition écologique. Il assure que toute cette problématique est en tout cas un point d'attention.

M. Girani explique qu'il y a aussi déjà du froid. Ils sont au maximum des capacités sur le site existant de ce qu'ils peuvent avoir en froid. Ils espèrent donc vraiment pouvoir avoir GeniLac afin d'avoir du froid à distance sur le nouveau bâtiment. Ils parient là-dessus. Autrement, le programme devra être un peu différent.

M. Triscone revient sur l'image projetée à la fin de la présentation. Il s'agit d'une projection au plus loin, mais il y a des projections moins éloignées dans le temps, qui proposent par exemple simplement une réduction de la circulation sur le quai Ansermet, qui est très large. Il y a donc différentes versions et cela va dépendre des discussions, notamment avec les associations de quartier.

Un commissaire Ve évoque le montant de 280 millions de francs. Une partie de l'investissement massif sera cofinancé par une fondation genevoise et par la Confédération. Il demande s'il y a toujours cette idée de cofinancement.

M. Triscone le confirme. L'université a reçu 80 millions de francs pour ce projet. Pour la Confédération, on parle de 20 à 25%.

M. Girani explique que la subvention fédérale se fait par mètre carré utile à la recherche. Ici, la subvention est d'environ 20 à 25% du coût de construction.

Une commissaire PLR trouve ce projet enthousiasmant. Elle signale une différence entre les slides et le projet de loi : la présentation indique 15 821 265 francs de frais d'études, alors que le projet de loi indique 16 021 265 francs.

M^{me} Schnell remarque que c'est en effet une coquille. Le total doit bien être de 17 600 000 francs.

Une commissaire PLR évoque le planning. Trois ans et demi de construction sont prévus entre 2027 et 2030. Elle demande si c'est un planning conservateur.

M^{me} Schnell répond que c'est en effet un planning conservateur.

Un commissaire PDC demande quel sera le gabarit maximum de leur bâtiment.

M^{me} Schnell répond que c'est le même que la RTS, à savoir 60 m.

S'ensuit une discussion lors de laquelle un commissaire EAG déclare qu'une audition des habitants est nécessaire car il craint des oppositions, voire un référendum, eu égard à la forte densité du projet et de la zone protégée.

Un commissaire PLR lui répond que ce n'est pas le rôle de la commission dès lors qu'il s'agit d'un crédit d'étude et que c'est dans ce cadre que les études seront faites, y inclus les discussions avec les voisins.

Il ajoute que le projet est qualitatif et absolument nécessaire et qu'il fera l'objet d'un concours d'architecture. Une occasion d'y associer les associations de quartier.

Un autre commissaire PLR ajoute que les recours sont hélas le lot de chaque projet, mais c'est un défi à relever et la qualité architecturale sera déterminante.

Un commissaire Ve est très favorable au projet et partage les arguments évoqués. Il ajoute qu'il ne faut pas perdre de temps au niveau du crédit d'étude.

La présidente rappelle que M. Triscone a dit qu'il y aurait de toute façon une concertation avec les habitants.

Un commissaire S rappelle qu'il s'agit d'un crédit d'étude suivi d'un concours ouvert. Il trouve que l'idée d'intégrer dans le jury des représentants des habitants dans un souci de proximité avec le quartier est excellente.

Un commissaire EAG remarque qu'une dérogation devra être octroyée. Elle fera sans doute l'objet d'un recours. Il trouve que voter cela sans autre revient à jeter de l'argent par les fenêtres. La loi interdit les dérogations au niveau des rives d'une rivière, comme cela a été voté. La proposition faite par le projet est en l'état illégale.

Il lui est répondu que c'est en effet illégal tant qu'il n'y a pas de dérogation. Si le crédit d'étude n'est pas voté, on ne peut pas savoir à ce stade si la dérogation est possible. Il faut donc prendre les choses dans l'ordre. Il y aura de toute façon certainement des oppositions. Tout cela est de la musique d'avenir. Il faut voter le crédit d'étude pour que cela puisse se développer, que les associations puissent se manifester, et que le projet soit peut-être amélioré avant qu'il y ait des recours.

En conclusion, il y a lieu de rappeler que ce projet est nécessaire, qu'il est enthousiasmant et mérite le plein soutien du Grand Conseil, tel qu'exprimé par la majorité de cette commission qui l'a préavisé favorablement.

Votes***1^{er} débat***

La présidente met aux voix l'entrée en matière du PL 13190 :

Oui : 11 (2 S, 2 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 MCG)

Non : 1 (1 EAG)

Abstentions : –

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

La présidente procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule pas d'opposition, adopté

Art. 1 pas d'opposition, adopté

Art. 2 pas d'opposition, adopté

Art. 3 pas d'opposition, adopté

Art. 4 pas d'opposition, adopté

3^e débat

La présidente met aux voix l'ensemble du PL 13190 :

Oui : 11 (2 S, 2 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 MCG)

Non : 1 (1 EAG)

Abstentions : –

Le PL 13190 est accepté.

Date de dépôt : 3 janvier 2023

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Rémy Pagani

La parcelle se situe le long de l'Arve, est en propriété de l'Etat en zone 2, à savoir pour les habitats, commerces, activités tertiaires, avec un gabarit de 24 m à la corniche maximum. Sur le site se trouvent les bâtiments de Sciences II et Sciences III, ainsi que des bâtiments pavillonnaires construits de façon provisoire et qui, suite à une étude de faisabilité, se sont avérés non adaptés aux facultés des sciences d'aujourd'hui. Le programme qui fait l'objet de ce rapport de minorité prévoit des espaces communs, des auditories, une cafétéria, des salles de cours et les sections de mathématiques et de physique. Cela fait un total de 21 000 m² de surface utiles.

Une dérogation sur le gabarit de 24 m ainsi que l'implantation de ce bâtiment en zone protégée des rives de l'Arve auraient dû inviter à la prudence voire à la simplicité. L'idée des concepteurs de ce projet est de respecter le gabarit côté habitations, et de déroger la hauteur du gabarit côté Arve, de manière équivalente à la hauteur de la tour de la RTS !

Ainsi la dérogation fera sans doute l'objet d'un recours. A l'évidence voter ce crédit de 17,6 millions sans autre revient à jeter de l'argent des contribuables par les fenêtres sachant que la loi actuelle interdit des dérogations de gabarit et les implantations de bâtiment tout au long des rives de l'Arve. La proposition telle qu'énoncée plus haut est donc en l'état illégale.

L'historique de ce terrain

M. Moutinot, conseiller d'Etat lors de l'implantation du pavillon provisoire qui longe l'Arve et qui a pris place sur un parking, avait promis aux habitants que ce bâtiment provisoire serait démoli à terme pour laisser la place à un espace vert. Si les habitants ne sont pas convaincus par le projet, le risque d'un recours faisant état de cet engagement figurant au Mémorial ne fera qu'augmenter la charge juridique contre ce projet. Sans compter que les porteurs du projet n'ont pas pris contact avec habitants de la Jonction pour présenter leur idée.

Au stade de l'avant-projet et avant toute poursuite de l'étude, il aurait fallu auditionner les habitants non seulement avant le dépôt du projet de loi, mais aussi lors du traitement de ce projet par la commission. Ce que la commission a refusé alors que dans d'autres circonstances elle ne s'en prive pas.

Lors de leur audition, les auteurs du projet ont vaguement fait allusion à une future prise de contact. Le feront-ils avant le lancement du concours ? On peut en douter ! Ces contacts permettraient peut-être non seulement de redimensionner ce projet, mais peut-être de susciter parmi les concurrents du futur concours de nouvelles idées qui pourraient contenir tout ou partie du programme. Evitant ainsi une perte considérable de temps, d'argent voire l'annihilation pure et simple du projet de construction.

Trop dense

En l'état, comme on l'a vu, ce projet va droit dans le mur. En effet, il y aura des oppositions, voire un référendum municipal. Les habitants du lieu ont déjà fait valoir que le quartier de la Jonction était extrêmement dense. Doit-on rappeler la levée de boucliers contre la surélévation des immeubles de l'Hospice général, réglée judiciairement en imposant de rester dans le volume des bâtiments initiaux ? Doit-on rappeler encore la densité des Vernets et la levée de boucliers qu'elle a suscitée ainsi que le PLQ Acacias qui a fait l'objet d'un référendum municipal et qui donnera lieu à une votation populaire dont l'issue est incertaine ? Un simple recours d'un voisin qui verra l'habitabilité de son logement se dégrader devra être tranché par les tribunaux. On ne donne pas cher de l'issue de ce dossier en zone protégée et hors gabarit. Ainsi, si une audition et une éventuelle médiation avec les habitants ne sont pas réalisées, ce projet est compromis.

Quelques chiffres

L'estimation globale de l'opération est de 280 millions de francs, comprenant le concours, les équipements mobiles, les équipements informatiques, les divers et imprévus et les charges salariales. Concernant le planning, l'idée est de lancer l'organisation du concours en 2023, faire la demande d'autorisation en 2025, le PL d'investissement en 2026 et le début des travaux en 2027.

La faculté des sciences est établie le long de la rive droite de l'Arve (depuis 1944 avec l'école de physique). En 1950, les premiers bureaux du CERN étaient dans l'école de physique, pendant que les premiers bâtiments se déployaient près de la frontière. Faute de place suffisante sur le site, des pans entiers de la recherche ont pris place dans des bâtiments plus ou moins proches,

n'appartenant pas à l'Etat et qui sont donc loués. Le pôle d'excellence en « Mathématiques-Physique » est une priorité pour l'UNIGE.

Le bâtiment de physique, qui date de 1950, ne permet plus aux chercheurs de remplir leurs missions. Le projet se déploie sur le bord de l'Arve, où il y a plusieurs bâtiments provisoires, certains qui datent des années 60 et ne remplissent plus les normes environnementales actuelles. Le bâtiment projeté sur le site devrait accueillir le pôle Mathématiques-Physique. L'ancien bâtiment, qui est à l'inventaire, sera rénové et va accueillir des chercheurs qui sont actuellement dans des locations.

En conclusion, si l'on peut comprendre les objectifs de l'université de regrouper sur un seul site les activités d'un de ces domaines de compétence, on ne peut imaginer que l'université n'ait pas conscience que notre canton est extrêmement contraint dans son développement. A ce titre, tenir compte dès les prémices d'un projet des difficultés à venir doit être un impératif pour tout développeur de projet. Les lois, règlement du lieu, protection des paysages, etc., ne pouvaient être écartés d'un revers de main. C'est pourquoi, Mesdames, Messieurs les députés, le rapporteur de minorité vous propose de renvoyer ce projet en commission en vue d'auditionner l'association d'habitants de la Jonction.